

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
(1 vote par procuration)	
Publié par affichage du compte rendu le 04-01-2021	

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Rural d'Animation, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 11/12/2020, affichée le 11/12/2020

Présents : Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Sylvie SANIAL, Raymond MARION-FERRIER, François ARNAUD, Houari BELMOSTEFA, Marie CARRE, Jean-Paul DEVILLE, Richard GHIELMINI, Michel HENARD, Damien LEYRAUD, Amanda MARTY, Eric NICOLAS, Elisabeth RIFFARD.

Absents excusés : Sandrine RIPERT (pouvoir à Sylvie SANIAL).

Secrétaire de séance : Sylvie SANIAL

AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour le cadre d'emploi des animateurs, suite à la réception de l'avis favorable du Centre de Gestion de la Fonction publique de la Drôme. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 OCTOBRE 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

I. SECURISATION DES ECOLES : DEMANDE DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la sécurisation des écoles suite à l'attaque terroriste commise le 16 octobre 2020 à Conflans Sainte Honorine, les collectivités peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD). Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de pose d'une clôture périmétrique autour de l'école de l'Encrier, afin de sécuriser les cours côté Est de l'école primaire, de l'intrusion. Le montant des travaux s'élève à 4 235 euros HT (5 082 euros TTC). Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du FIPD dont le taux, sans être inférieur à 20 %, pourra s'élever au maximum à 80 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour effectuer la demande de subvention auprès de l'Etat.

II. JARDIN D'ENFANTS : APPROBATION DU PROJET

Une commission extramunicipale, composée de membres du conseil municipal, de parents ainsi que d'une animatrice de la micro-crèche, s'est réunie pour étudier le projet de réaménagement du jardin d'enfants, situé rue du Solaure, élaboré initialement en 2018. Monsieur Eric ESCANDE, adjoint chargé de l'urbanisme et des bâtiments, porte à la connaissance de l'assemblée le projet revu et complété. Initialement d'un coût de 32 288 €.HT, le projet s'élève à 37 133 €.HT.

S'appuyant sur des entreprises locales, les travaux devraient être réalisés au cours du premier semestre 2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet modifié et donne son accord pour le financement des travaux tel que présenté.

De même, le conseil municipal retient les entreprises suivantes :

- « Valdrôme Paysage » pour les espaces verts et l'aménagement du site,
- « SELVAO » pour la conception et la réalisation du jeu principal
- « Claire Salvary » pour la ferronnerie-métallerie
- « La Marche à suivre » pour la partie mobilier en bois

III. MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL : RIFSEEP POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à l'ouverture d'un poste d'animateur au Restaurant Scolaire, et afin que ce dernier puisse bénéficier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), propose de le mettre en œuvre pour ce cadre d'emploi. Monsieur le maire précise que ce régime indemnitaire de référence remplace la plupart des primes et indemnités et qu'il est composé de deux parties : une première partie qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce régime indemnitaire dont le versement est mensuel, et une seconde partie qui est liée à l'engagement professionnel et la manière de servir, qui est versée annuellement. Un avis favorable du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale a été reçu par la collectivité pour la mise en place de ce régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des animateurs. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des animateurs à compter du 1^{er} janvier 2021.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel HENARD, conseiller délégué, demande ou en sont les petits travaux d'entretien prévus à l'école. Monsieur Eric ESCANDE, ainsi que Monsieur le maire précisent qu'une partie de ceux-ci est réalisée, et que d'autres sont programmés lors des vacances scolaires à venir.

V. COMPTES RENDUS DIVERS

1) Monsieur Eric ESCANDE, adjoint chargé de l'urbanisme, des bâtiments et de l'environnement

- Urbanisme : Monsieur ESCANDE rend compte de deux réunions auxquelles il a participé, l'une du CAUE, et l'autre de la CCCPS.

La première était une présentation d'un PLUi (PLU Intercommunal), et ses avantages et inconvénients pour nos communes. Au 30 Juin 2021, le PLUi sera appliqué d'office, sauf si les communes s'opposent à ce transfert. Le conseil municipal sera amené à se positionner avant cette date.

Par ailleurs, il est à noter que dès lors que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) sera validé par la CCVD et la CCCPS, il conviendra « d'harmoniser » notre PLU avec ce document d'urbanisme.

La deuxième était organisée par le service instructeur de la 3CPS, en présence des 6 communes adhérentes au service. Cela a permis de faire un bilan des autorisations délivrées dans l'année, et ainsi d'en définir les participations de chacun. Monsieur ESCANDE explique aussi le fonctionnement de ce service, dont il est à envisager trois évolutions : l'intégration du PLU sur Géoportail, la dématérialisation des procédures avec le dépôt par les pétitionnaires de leur dossier sur informatique, et ce à réaliser avant le 1^{er} janvier 2022, et la possibilité pour les communes de bénéficier d'un conseil en architecture.

- Lotissement Le Moulinage : Une réunion publique, sur inscription vu la situation sanitaire, a été organisée le 28 novembre 2020 en mairie afin de répondre aux éventuelles questions des habitants.

Parallèlement à cela, la commission urbanisme a étudié le projet de logements collectifs pour personnes âgées. Ce dossier initié par la commune dans le cadre de l'élaboration du PLU, a amené la propriétaire à se rapprocher de la société ADIS. Celle-ci a en projet la construction de 14 logements de petite ou de moyenne taille. A ce titre, elle a déposé un permis de construire. Monsieur le Maire, ainsi que la commission souhaitent solliciter à nouveau le porteur de projet afin d'avoir quelques éclaircissements, et notamment une étude d'intégration dans le paysage.

- Police de l'urbanisme : Plusieurs constructions ont été répertoriées, comme ayant été édifiées sans tenir compte des règles d'urbanisme en vigueur dans la zone concernée. De même, il est soulevé la réalisation et l'occupation de plusieurs locaux contraires à l'autorisation délivrée, et contraires aussi au règlement de la zone concernée.

Monsieur le Maire rappelle son souhait de voir ces constructions régularisées, si cela est possible, dans l'objectif d'un respect des documents d'urbanisme et d'une équité entre les habitants. Il rappelle aussi la vigilance à avoir lorsque des constructions sans autorisations débutent.

Monsieur ESCANDE détaille enfin les différentes démarches qui sont possibles pour régulariser ces constructions.

- Fontaine du Village :

Lors des travaux de terrassement en vue de viabiliser le lotissement « Le Moulinage », il a été repéré la canalisation de la source qui alimente la fontaine du village. Celle-ci a dû être coupée, dans l'attente de travaux de déplacement prévus en bordure du ruisseau de Blayne. Un devis est en cours pour des travaux à réaliser dès le début de l'année 2021.

- Environnement : Compostage collectif

Monsieur ESCANDE rend compte de la mise en place d'un composteur collectif au niveau du village. Celui-ci est destiné notamment aux personnes ne bénéficiant pas de jardin pouvant recevoir un composteur individuel. Il tient à remercier les personnes référentes (clastrois et clastroises) qui se sont engagées à « faire vivre » cet équipement, l'association « Compost et Territoires », ainsi que les équipes de la CCCPS qui ont participé au montage du dossier et à sa réalisation. Monsieur le maire, et l'ensemble du conseil municipal tient à s'associer à ces remerciements.

- Eclairage public : Extinction nocturne : A la demande de Monsieur ESCANDE, Monsieur Denis BENOIT, maire de Aouste Sur Sye, est intervenu en réunion de commission pour apporter son témoignage et des informations sur la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public sur sa commune.

Pour notre commune, outre le fait de la diminution de la pollution lumineuse, une économie importante serait à réaliser. En parallèle, une attention particulière est à apporter pour la mise en sécurité dans les rues, notamment par la pose d'un certain nombre de petits équipements servant de balisage. D'autres temps de réflexion et de concertation sont à prévoir.

- Natura 2000 : Lors du comité de pilotage du Massif de Saoû et des crêtes de la tour, plusieurs actions menées ont été portées à la connaissance des participants dont en particulier le comptage des oiseaux. Le comité a également débattu sur plusieurs sujets : l'usage des Trois Becs avec une recherche de la protection de la faune et de la flore vis-à-vis du développement touristique.

- Opération 10 000 arbres : l'opération « 10 000 arbres » organisée par l'association Biovallée vise la replantation d'au moins 10 000 arbres à partir du 20 février 2021 sur les espaces « communs » des 100 communes, associations, de la Vallée de la Drôme, avec le soutien des habitants et habitantes, des entreprises, des associations et des collectivités locales. Une communication sera effectuée afin de recenser les différentes possibilités.

2) Madame Sylvie SANIAL, adjointe chargée du social :

- CCAS : Madame Sylvie SANIAL rend compte de la réunion du 8 décembre 2020, date au cours de laquelle le conseil d'administration du CCAS a été installé. Elle rappelle que celui-ci est constitué d'élus, mais aussi de personnes associées qui seront amenées à animer l'action générale de prévention et de développement social de la commune en liaison avec les institutions publiques ou privées. Il s'en est suivi un large débat sur les éventuelles actions à mettre en place.

3) Monsieur Raymond MARION-FERRIER, adjoint chargé de la voirie

- Voirie : Monsieur MARION-FERRIER rend compte des derniers travaux réalisés sur la voirie communale, à savoir la fin du passage de l'épareuse, le curage de certains fossés, ou encore le remplacement de certains passages hydrauliques en traversée de chaussée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus de la commission voirie, et les incite à faire remonter les différents problèmes, à Monsieur MARION-FERRIER, ou à lui-même. Enfin, et en entente avec les élus de Mirabel et Blacons, un point sur le stock de sel de déneigement a été réalisé.

4) Monsieur Michel HENARD, conseiller délégué aux écoles :

- Conseil d'école : le dernier conseil d'école s'est tenu le 16 novembre 2020 en visioconférence, compte tenu de la crise sanitaire. Plusieurs décisions ont été actées, à savoir la reconduction à l'identique des rythmes scolaires, la validation des règlements intérieurs ou encore la présentation des différents projets de classes. Le sujet important a bien évidemment été celui des mesures prises, ou à prendre dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur, et les différents aménagements qu'il a fallu apporter au niveau de la garderie scolaire avec la mise en place d'un troisième site à l'école de Mirabel et Blacons « Village ».

Monsieur le Maire s'associe à Michel Hénard et à Amande Marty pour remercier l'ensemble des intervenants, tels que la MJC Nini Chaize, les enseignants, les parents d'élèves et les élus qui ont œuvré, souvent dans l'urgence. Ils remercient aussi les parents qui ont dû s'organiser rapidement, parfois là aussi, dans l'urgence.

5) Madame Amande MARTY, Conseillère déléguée chargée du restaurant scolaire et de la garderie Périscolaire

- Restaurant scolaire intercommunal : Madame Amande MARTY rend compte des différentes réunions du conseil d'administration et des travaux engagés. Elle fait part d'un retour de l'assemblée générale, et l'élection de nouveaux parents, dont la réélection de la présidente, Mme Manon BIGNON, qu'elle félicite et remercie. Ce en quoi, Monsieur le Maire souhaite lui aussi s'associer.

En accord avec la commune de Mirabel et Blacons, différents travaux, ou achats (ordinateur,.....) seront à prévoir lors de l'élaboration du budget 2021.

Par ailleurs, Madame MARTY et Monsieur Le Maire informent l'assemblée de la réflexion en cours, et qu'ils ont engagée, pour la construction d'une cuisine centrale au niveau de plusieurs communes.

6) Monsieur Gilles MAGNON, Maire

- Lignes téléphoniques Orange : Monsieur le Maire tient à informer les élus des différentes actions qu'il a pu engager avec l'aide du secrétariat, en ce qui concerne l'état de délabrement des lignes téléphoniques sur la commune. Plusieurs abonnés se sont vus privés de téléphone pendant de longues semaines, et sans cesse, les habitants de la commune l'informent de cet état de fait.

Il tient à faire part à l'assemblée, de son soutien à l'action conduite par Madame la députée, Célia De Lavergne, par la signature d'une tribune qu'elle a ensuite communiquée à l'état, et au concessionnaire.

- Hameau des Bernard : En tant que Président du SMPAS (Syndicat Mirabel-Piégras-Aouste-Saillans), et en accord avec les élus syndicaux, Gilles MAGNON a procédé dernièrement à la signature du marché de travaux avec le groupement CHAPON-LIOTARD, en vue de la réalisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable. Les travaux devraient débuter début janvier.

Vu la situation sanitaire, il apparaît difficile, voire impossible de réunir tous les habitants pour une réunion publique en vue de la présentation du projet. Outre les différents moyens de communication, un contact avec les habitants du hameau, par du porte à porte, sera effectué.

- SMPAS : Travaux liés à la viabilisation du lotissement Le moulinage :

Monsieur le Maire prend la parole pour informer l'assemblée que le SMPAS va profiter de ces travaux pour raccorder au réseau d'assainissement les maisons situées en amont du futur lotissement, au quartier Les Roussines.

Cela concerne 7 maisons. De même, le syndicat profite de ce dossier pour restructurer les réseaux d'eau potable.

Le projet fait état d'un coût d'environ 25 000 € à charge du syndicat.

- Platanes Place de la fontaine : Suite à l'élagage de certains platanes sur la Place de la Fontaine, il s'avère nécessaire de faire contrôler l'ensemble de ceux-ci. Cette action sera prévue en cours d'année 2021.